

VILLE DE PONT-L'ÉVÊQUE
CONTRAT DE LOCATION SALLE DU MARCHÉ COUVERT

Généralités

La gestion des salles communales, propriétés de la Ville de PONT-L'ÉVÊQUE est assurée par la Mairie.

Dans les articles suivants, la Ville de PONT-L'ÉVÊQUE sera désignée par ce terme « le **propriétaire** » et le bénéficiaire sera désigné par le terme « le **locataire** »

La municipalité reste prioritaire sur l'utilisation des salles

Les bénéficiaires

- la Ville de PONT-L'ÉVÊQUE
- les associations de PONT-L'ÉVÊQUE
- les associations extérieures
- les particuliers et les entreprises
- autres organismes

Le locataire devra indiquer clairement l'activité pratiquée, celle-ci devant avoir un caractère associatif, familial ou convivial.

Description des locaux

- une salle polyvalente de 336 m² (14 m x 25 m) avec sanitaires (Hommes-Femmes-Handicapés)
- une cuisine équipée d'1 évier inox (double bac avec égouttoir) – 3 paillasses inox de 1,60 m. – 1 chambre froide
- Scène (surface modulable)
- Tables - Chaises

CONTRAT DE LA LOCATION

Le présent contrat est établi pour une location portant sur la période suivante :

Date de la manifestation :

Eventuellement période d'installation et de démontage :

Au profit de

(Nom de l'occupant : particulier ou association ou autre)

Demeurant à

Téléphone

Adresse Mail

Nature de l'activité

Attestation d'Assurance (*annexée au présent contrat*) souscrite auprès de

Sous le n° de police

Nom de la personne retirant les clefs

Montant de la location :

Versement des arrhes (50 % du prix de location) :

Versement du solde (*encaissé après la manifestation*) :

Fiche de demande de matériel complétée : oui non

Fiche navette à compléter et à remettre avec la restitution des clefs.

Le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter chaque point.

Fait en 2 exemplaires originaux à PONT-L'EVEQUE, le

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé, bon pour accord dans les termes ci-dessus » et parapher chaque page)

Le Propriétaire,

Le Locataire,

La Mairie de Pont-l'évêque s'engage à respecter les dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD. En conséquence, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Commune de Pont l'évêque : rgpd@cdg14.fr

Annexe 1

TARIF DE REMPLACEMENT

MATERIEL	PRIX UNITAIRE TTC
Verres à vin (15 cl)	0,70 €
Verres à vin (19 cl)	0,72 €
Verres à eau (25 cl)	0,77 €
Coupes à champagne (13 cl)	0,82 €
Assiettes	0,95 €
Assiettes à dessert	0,82 €
Tasses à café	0,82 €
Fourchettes Inox	0,23 €
Couteaux Inox	0,38 €
Cuillères à café Inox	0,10 €
Cuillères à soupe Inox	0,23 €
Seaux à champagne	11,88 €
Grands Bacs	29,90 €
Chaises	40,00 €
Tables	100,00 €

TARIF HEURE DE MENAGE

si peu sale - 1h de ménage : 20 €
si sale - 2 h de ménage : 40 €
si très sale - 3 h de ménage : 60 €